

Conseil d'arrondissement du 20^{ème} arrondissement de Paris

Séance du 29 mars 2021

Vœu du Maire relatif à la situation sanitaire dans les établissements d'enseignement des 1^{er} et 2^{ème} degré

Considérant que la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 affecte durement Paris et sa région, et que des mesures restrictives supplémentaires ont été édictées par le Gouvernement ;

Considérant que lors des annonces faites par le Premier Ministre le 18 mars 2021, le maintien de l'ouverture des écoles, collèges et lycées de la capitale a été réaffirmé au nom de la continuité des apprentissages ;

Considérant que dans le 20^e les cas déclarés positifs dans les établissements scolaires sont passés de 17 à 78 en une semaine, ce dernier chiffre étant arrêté au 19 mars 2021 ;

Considérant qu'au 25 mars 2021, 183 classes ont été fermées dans la capitale (31 il y a 3 semaines et 124 il y a 15 jours) dont 28 dans le 20^e ;

Considérant dès lors la nécessité de garantir dans les établissements scolaires des conditions sanitaires permettant de freiner la propagation du virus, au moment où il touche un nombre croissant d'enfants et de personnels de l'Éducation nationale et de la Ville de Paris ;

Considérant les annonces faites par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ce vendredi 26 mars ;

Considérant que les protocoles sanitaires établis par l'Éducation Nationale changent régulièrement, sont difficilement lisibles et ne tiennent pas suffisamment compte des réalités vécues par les personnels de terrain ;

Considérant que les enseignant.e.s évincés ne sont que rarement remplacé.e.s ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris et de son exécutif, depuis le début de la crise sanitaire, à ce que des moyens soient mobilisés pour le respect des protocoles sanitaires définis au niveau national, comme par exemple le recrutement de 250 personnels supplémentaires notamment des agents de nettoyage et des ASEM ;

Considérant le très important travail, fait par la Ville, de recensement de 373 bâtiments municipaux pouvant accueillir des élèves et leurs enseignant.e.s au sein de classes ainsi dédoublées ;

Considérant que l'Académie a saisi, certes tardivement, cette proposition et prévoit d'organiser de façon expérimentale des cours dans ces tiers-lieux ;

Considérant dès lors que, pour mettre en œuvre ce dédoublement, il appartiendrait à l'Académie de recruter des enseignant.e.s en nombre suffisant pour assurer des dédoublements ainsi que les remplacements ;

Considérant l'expression récente de la Maire de Paris appelant à ouvrir immédiatement la vaccination à tous les adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires y compris les personnels des Caisses des Écoles ;

Considérant que certains pays européens, comme l'Italie ou l'Espagne, ont fait le choix de vacciner les professionnel.le.s de l'éducation afin de leur permettre d'exercer leur métier en étant protégé.e.s ; Considérant que la Maire de Paris a proposé début mars à l'Académie de réfléchir ensemble au développement de la pratique de la classe en extérieur, à partir d'expériences déjà en cours, comme celle existant dans le 19^e arrondissement, qui lui a été présentée le 19 mars dernier, en présence du Directeur de l'Académie ;

Considérant l'expérimentation en cours dans environ 180 établissements de la petite enfance, écoles et collèges, consistant en la pose de plus de 500 capteurs de CO2, en particulier dans les réfectoires où les risques sont plus élevés ;

Considérant que la pose de ces capteurs, au-delà des mesures qu'ils assurent, participent à la prise de conscience de la nécessité de mieux renouveler périodiquement l'air dans les classes en ouvrant les fenêtres ; Considérant que dans nombre d'établissements parisiens, les personnels de l'Education nationale n'ont été livrés ni en masques utilisables ni en gel hydro alcoolique par le Rectorat et sont ainsi laissés sans protection ; Considérant qu'il ne peut exister de dispositif de surveillance et de protection efficace dans les établissements scolaires sans tester massivement les élèves et les professionnel.le.s ;

Considérant l'organisation de dépistage aux tests salivaires dans les écoles, qu'il s'agisse du réseau des écoles dites « sentinelles », ou des écoles où plusieurs cas sont déclarés ;

Considérant néanmoins l'amélioration nécessaire en terme de réactivité, de partage d'informations entre les différents acteurs impliqués (Académie, Ville, ARS), afin que ces tests soient un outil efficace pour casser les chaînes de contamination ;

Considérant que les professeurs doivent payer 1 euro, correspondant au reste à charge appliqué par l'assurance-maladie, non compensé par l'Éducation nationale ;

Considérant l'initiative prise par la Maire de Paris de la création d'un Comité consultatif de suivi du Covid dans les établissements scolaires, placé sous l'autorité de l'épidémiologiste Dominique Costagliola, associant des experts, Patrick Bloche et Anne Souyris, les représentants de la communauté éducative, l'Académie, des représentants syndicaux, de parents d'élèves, des professionnels de santé et des services de la Ville ;

Sur proposition d'Éric Pliez Maire, le conseil du 20^e arrondissement demande par ce vœu que :

- le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires soient vaccinés prioritairement ;**
- la Ville interpelle le Gouvernement pour que l'Éducation nationale assume la protection de ses agents en leur fournissant des masques conformes et du gel en quantité suffisante, sans compter sur la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement pour compenser ses manquements ;**
- la pratique des classes dehors soit mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Académie ;**

- l'Académie précise ses intentions quant au recours aux locaux proposés par la Ville pour dédoubler les classes, et au recrutement nécessaire d'enseignant.e.s ;

- l'effort en matière de dépistage des cas Covid soit accentué, par une plus grande réactivité des campagnes de dépistage aux tests salivaires et par un meilleur partage d'information, comprenant en cela la publicité des données ;

- un bilan soit dressé fin avril du déploiement de l'expérimentation des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges, puis avant l'été une présentation soit faite visant à équiper de nouveaux établissements dans l'objectif d'une généralisation dans les meilleurs délais ;

- la Ville de Paris, mette en place un protocole d'information en temps réel aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et aux représentant.e.s d'élèves qui ne surchargent pas les directions d'établissements ;

- les dispositifs d'aide sociale pour accompagner les familles confrontées à des difficultés de garde d'enfants à domicile (testés positif ou cas contact) dans le cadre de Covisan soient renforcés ;

- maintienne son effort pour l'embauche d'agents d'entretien et de personnels d'animation pour assurer les remplacements (notamment les ASEM en maternelle) ;

- interpelle le rectorat afin qu'il embauche des infirmier.e.s titulaires, des professeur.e.s titulaires en ouvrant la liste complémentaire, pour assurer la continuité du service public d'éducation et déplore la baisse des postes au concours et la baisse des D.H.G. dans les collèges et lycées.